

Veillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 6 janvier 2020.

PROCÈS-VERBAL de la 425e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 décembre 2019, à 20 h, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :

- M. Pierre Corbeil, maire;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Éveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;
- Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES :

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière.

EST ABSENT : M. Robert Quesnel, conseiller.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2019-502

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'ordre du jour de la 425^e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 16 décembre 2019, à 20 h, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que préparé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-503

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 2 décembre 2019.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

QUE le procès-verbal de la 424^e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 2 décembre 2019, à 19 h 31, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture de ce procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise à chacun des membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Éveline Laverdière,

RÉSOLUTION 2019-504

Adoption du règlement
2019-27.

QUE le règlement 2019-27 sur la prévention des incendies soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-505

Adoption du règlement
2019-35.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lysiane Morin,

QUE le règlement 2019-35, amendant le règlement 2004-09 concernant les systèmes d'alarme contre les crimes et les incendies, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-506

Adoption du règlement
2019-36.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le règlement 2019-36, amendant le règlement 2013-31 désignant les personnes habilitées à émettre des constats d'infraction, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-507

Adoption du règlement
2019-44.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le règlement 2019-44, amendant le règlement de zonage 2014-14 en créant la zone 628-Cb à même une partie de la zone 610-Cb, en remplaçant la dominante Cb (Commerce et service à incidence sur le milieu) de la nouvelle zone 610 par une dominante Hc (Habitation à forte densité), en fixant les usages qui y seront autorisés ainsi que les normes d'implantation applicables, et amendant également, à des fins de concordance, le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-508

Adoption du règlement
2019-48.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le règlement 2019-48, amendant le règlement de zonage 2014-14 dans le but de modifier ses articles 5.4 et 6.2.1.1. portant respectivement sur les usages prohibés de certaines constructions et les normes d'implantation particulières, soit et est adopté tel que rédigé.

À la demande de la conseillère Èveline Laverdière, cette question est soumise au vote.

Les conseillères Karen Busque, Céline Brindamour, Sylvie Hébert et Lysiane Morin, ainsi que le conseiller Léandre Gervais, votent en faveur de l'adoption de cette résolution.

La conseillère Èveline Laverdière se prononce contre l'adoption de cette résolution.

Le règlement 2019-48 est donc adopté à la majorité.

« ADOPTÉE À LA MAJORITÉ »

AVIS DE MOTION
Règlement 2019-52.

Un avis de motion est donné par la conseillère Èveline Laverdière selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2019-52 dénommant des rues projetées dans le secteur situé au sud de la rue Roy.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2020-01.

Un avis de motion est donné par la conseillère Karen Busque selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-01 imposant des taxes foncières générales et spéciales pour l'exercice financier 2020.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2020-02.

Un avis de motion est donné par la conseillère Céline Brindamour selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-02 imposant une taxe d'eau pour l'exercice financier 2020.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2020-03.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-03 imposant une taxe à l'environnement pour l'exercice financier 2020.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2020-04.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lysiane Morin selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-04 imposant une taxe pour l'enlèvement de la neige ou l'entretien des rues, des chemins et des trottoirs pour l'exercice financier 2020.

Un projet de règlement est déposé.

AVIS DE MOTION
Règlement 2020-05.

Un avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Hébert selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2020-05, imposant une taxe pour la cueillette et l'enfouissement des ordures, ainsi que pour la récupération des matières recyclables pour l'exercice financier 2020.

Un projet de règlement est déposé.

RÉSOLUTION 2019-509

Autorisation de signature d'un acte de vente en faveur de Développement Boréal Abitibi inc. de deux terrains vacants situés à l'ouest de la rue Omer-Godbout.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de vente en faveur de Développement Boréal Abitibi inc. des lots 5 103 356 et 5 103 357 du cadastre du Québec, étant des terrains vacants situés à l'ouest de la rue Omer-Godbout, pour le prix de 38 000 \$ plus les taxes applicables, payable comptant.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-510

Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec relative à la fourniture de services de cadets à l'été 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le maire M. Pierre Corbeil soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de partenariat à intervenir avec la Sûreté du Québec relative à la fourniture des services de deux cadets pour la période du 1er mai au 30 septembre 2020.

QU'en application de l'article 3.1.1, le conseil de ville désigne Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, à titre de personne-ressource aux fins de la mise en œuvre de cette entente.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2019-511

Approbation des prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc. pour son exercice financier 2020.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE les prévisions budgétaires de Transport La Promenade inc. pour son exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, montrant des revenus de 423 179 \$ et des dépenses de 423 179 \$, soient et sont approuvées telles que présentées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Dépôt du registre public des déclarations des élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Dépôt du registre public des déclarations des élus en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière a déposé le registre public des déclarations des membres du conseil pour la période du 18 décembre 2018 au 16 décembre 2019.

Aucune déclaration n'a été portée au registre au cours de cette période.

COMMENTAIRE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le maire et les conseillers et conseillères ont déposé devant le conseil de ville une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires respectifs.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), aucune municipalité ne peut négocier ou conclure une entente avec le Gouvernement du Canada, un de ses ministères ou organismes sans avoir obtenu préalablement le consentement du Gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Ville a été autorisée à conclure une entente avec Patrimoine Canada dans le cadre du *Fonds du Canada pour la présentation des arts*, visant à soutenir la diffusion de spectacles professionnels;

ATTENDU QU'une aide financière additionnelle de 19 000 \$ a été consentie à la Ville par Patrimoine Canada dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'adopter un décret autorisant la Ville à conclure cette entente;

RÉSOLUTION 2019-512

Demande au MAMH d'autoriser la Ville à conclure une entente avec Patrimoine Canada dans le cadre du *Fonds du Canada pour la présentation des arts*.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE le conseil de ville demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'adopter un décret en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), autorisant la Ville de Val-d'Or à conclure une entente avec Patrimoine Canada relativement au versement d'une aide financière additionnelle de 19 000 \$ dans le cadre du *Fonds pour la présentation des arts*, visant à soutenir la diffusion de spectacles professionnels.

QUE Mme Brigitte Richard, directrice du Service culturel, soit et est autorisée à soumettre cette demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2019-513

Embauche d'un contremaître à la Division des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE M. David Fiset soit et est embauché au poste de contremaître à la Division des travaux publics sur une base régulière à temps complet à compter du jeudi 19 décembre 2019, au salaire correspondant à la classe 8, échelon 1, de la classification salariale du personnel cadre.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public relatif à l'émission d'obligations ci-dessous décrite, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre c-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article:

Montant: 4 000 000 \$
Échéance moyenne: 3 ans et 1 mois
Date d'émission: 16 décembre 2019

ATTENDU QUE les soumissions reçues se détaillent comme suit:

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
762 000 \$	1,85000 %	2020
781 000 \$	1,90000 %	2021
799 000 \$	1,95000 %	2022
819 000 \$	2,00000 %	2023
839 000 \$	2,05000 %	2024
PRIX : 99,07800		COÛT RÉEL : 2,30158 %

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
762 000 \$	2,00000 %	2020
781 000 \$	2,00000 %	2021
799 000 \$	2,00000 %	2022
819 000 \$	2,05000 %	2023
839 000 \$	2,05000 %	2024
PRIX : 99,20087		COÛT RÉEL : 2,30535 %

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
762 000 \$	2,00000 %	2020
781 000 \$	2,00000 %	2021
799 000 \$	2,00000 %	2022
819 000 \$	2,05000 %	2023
839 000 \$	2,10000 %	2024
PRIX : 99,24300		COÛT RÉEL : 2,30781 %

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.		
MONTANT	TAUX	ÉCHÉANCE
762 000 \$	1,95000 %	2020
781 000 \$	1,95000 %	2021
799 000 \$	2,00000 %	2022
819 000 \$	2,05000 %	2023
839 000 \$	2,15000 %	2024
PRIX : 99,13011		COÛT RÉEL : 2,35413 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU QU'en vertu du pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement 2012-30 adopté le 17 décembre 2012, la trésorière a adjugé cette émission d'obligations à la firme Valeurs mobilières Desjardins, et ce, en accord avec l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

RÉSOLUTION 2019-514

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à une émission d'obligations d'un montant de 4 000 000 \$ et de l'octroi du contrat à Valeurs mobilières Desjardins inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à une émission d'obligations d'un montant de 4 000 000 \$, ainsi que l'octroi du contrat par la trésorière à la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. conformément au pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement 2012-30, soient et sont ratifiés à toute fin que de droit.

QUE demande soit faite à Valeurs mobilières Desjardins inc. de mandater *Services de dépôt et de compensation CDS inc.* pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public via le *Système électronique d'appels d'offres (SEAO)* relativement à la fourniture de services de conciergerie au Centre multisport Fournier pour une période de deux ans;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, quatre entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT, INCLUANT LES TAXES		
	1re ANNÉE	2e ANNÉE	TOTAL
Gestion ADC (1996) inc.	253 258,00 \$	245 768,00 \$	499 052,00 \$
Sogitex Services inc.	201 555,77 \$	207 389,60 \$	408 945,37 \$
J.F. inc.	148 317,75 \$	148 317,75 \$	296 635,50 \$
9347216 Canada inc. (JR Maintenance)	216 476,08 \$	216 476,08 \$	432 952,16 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, J.F. inc., pour un montant total de 296 635,50 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

RÉSOLUTION 2019-515

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie au Centre multisport Fournier et octroi du contrat à J.F. inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de services de conciergerie au Centre multisport Fournier pour les années 2020 et 2021 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, J.F. inc., pour un montant totalisant 296 635,50 \$ incluant les taxes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 19-193, le comité consultatif de circulation recommande la mise en place d'un arrêt à l'extrémité ouest de la rue de la Grève, dans le sens de l'est vers l'ouest;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

ATTENDU QUE, de plus, une situation de dangerosité pour la circulation automobile a été constatée dans la courbe de la rue Self et qu'il y a lieu d'y remédier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

RÉSOLUTION 2019-516

Interventions en matière de sécurité routière et de stationnement à l'interface des rues de la Grève et des Cormorans ainsi que sur la rue Self.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville décrète:

- la mise en place d'un arrêt à l'extrémité ouest de la rue de la Grève, dans le sens de l'est vers l'ouest.
- le prolongement de la zone d'interdiction de stationner des deux côtés dans la courbe de la rue Self.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE le projet de loi 37 a pour objet principalement d'instituer un Centre d'acquisitions gouvernementales, ayant pour mission de fournir aux organismes publics les biens et services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE le projet de loi 37 confère au Centre d'acquisitions gouvernementales tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de cette loi permettra au gouvernement du Québec de centraliser les achats de ses diverses organisations publiques, dont celles relevant du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE cette centralisation suscite de vives inquiétudes, l'achat local étant un outil essentiel à l'occupation dynamique et prospère du territoire, ainsi qu'à la stabilité des emplois;

ATTENDU QUE le regroupement des volumes d'achats fait en sorte que peu d'entreprises de la région se qualifient en tant que fournisseurs du Centre d'acquisitions gouvernementales, ne possédant pas les infrastructures requises;

ATTENDU QUE le soutien de l'achat local favorise le maintien et la création d'emplois, le développement d'expertises et la réduction des frais de transport et de l'empreinte écologique;

RÉSOLUTION 2019-517

Demande au gouvernement concernant le projet de loi 37.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, de maintenir les systèmes d'acquisition actuels où, à défaut, d'adopter parallèlement à son projet de loi 37 une politique d'approvisionnement local et régional visant à soutenir l'économie et la croissance des régions.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Christian Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor;
- M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec;
- Mme Suzanne Blais, députée d'Abitibi-Ouest;
- Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;

- Mme Suzanne Roy, présidente par intérim de l'Union des municipalités du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Période de questions réservée au public.

M. Martin Plourde, et d'autres personnes du groupe Facebook dénommé *Sandra Gaudet - La population exige des réponses*, adressent diverses questions et demandes au maire. Celui-ci indique que les séances du conseil municipal, ainsi que les médias, ne peuvent suppléer aux tribunaux. La Ville travaille avec les procureurs (Lavery, Avocats) afin de présenter une défense basée sur des faits. Aucun commentaire ne sera émis compte tenu de la judiciarisation de ce dossier.

RÉSOLUTION 2019-518

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 44.

PIERRE CORBEIL, maire

ANNIE LAFOND, notaire
Greffière